

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
des délibérations du Conseil Municipal**

-----  
**Séance du 15 septembre 2022**  
-----

**OBJET : AFFAIRE N° 17**

Marché de fournitures et livraison  
de denrées alimentaires pour le service  
de restauration – Autorisation de  
signature des marchés de fournitures

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Quinze Septembre, le Conseil  
Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est  
réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE  
Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 17h30, puis procède à  
l'appel des Conseillers Municipaux.

**PRESENTS**

M. AURE Fabien (2<sup>ème</sup> Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjt) -  
M. VAITY Bruno (6<sup>ème</sup> Adjt) - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN  
KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - Mme FLORESTAN Nadine -  
Mme DE LAVERGNE Agathe - M. ZEPHIR Jackson - Mme AURE  
Jacqueline - M. LEBON Eddie - M. BOURGOGNE Pierre - M. SADEYEN  
Frédéric - M. POTHIN Joseph - Mme RAMANY Nathalie -  
Mme FRUTEAU Nadège.

**EXCUSEES**

Mme FURCY Florelle (Procuration donnée à Mme HOARAU Gertrude)  
Mme DEPEHI Bernadette  
Mme FAIN Marie Yveline

**ABSENTS**

M. FONTAINE Christopher - Mme SANDANCE Chantal - Mme JANNIN  
Jocelyne - M. M'BAJOURMBE Bryan - M. MAURIN Jorris -  
M. RAMAKISTIN Roland - M. AURE Yves - M. CLAIN Patrick -  
Mme VAITY Cathy.

**NOTA** : Le Maire soussigné certifie  
que la liste des délibérations  
examinées par le Conseil Municipal  
a été affichée le 16 septembre 2022,  
que la convocation a été faite le  
06 septembre 2022 et que le nombre  
de membres en exercice étant de 29  
le nombre de membres présents est de  
17.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut  
valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à  
l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire

  
Daniel PAUSE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20220915-de-15092022-17-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2022  
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Le Maire expose :

En vue de la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration scolaire il a été procédé à un appel public à la concurrence pour le choix des fournisseurs.

Cette consultation s'est effectuée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert, définie aux articles L.2124-2, R.2124-2-1°, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

La forme retenue est celle de l'accord-cadre exécuté au moyen de bons de commande en application des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique. Il s'agit en l'espèce d'un accord-cadre mono-attributaire. Le montant total des commandes pour la période initiale du marché, ainsi que pour chaque période de reconduction le cas échéant, sera compris entre un montant minimum HT et un montant maximum HT en valeur ou quantité.

Les fournitures sont réparties en 52 lots désignés sur le tableau ci-dessous et qui seront traités par marchés séparés avec la fixation d'un montant minimum et d'un montant maximum.

Lot	Libellés	Minimum annuel	Maximum Annual
1	Pâtes alimentaires	2 000,00 €	6 000,00 €
2	Riz	5 000,00 €	12 000,00 €
3	Riz SIQO	2 000,00 €	10 000,00 €
4	Grains secs	1 500,00 €	5 000,00 €
5	Grains secs SIQO	1 000,00 €	5 000,00 €
6	Beurre, fromage, crème liquide	5 000,00 €	15 000,00 €
7	Lait	1 000,00 €	6 000,00 €
8	Fromage frais, yaourts et desserts lactés	5 000,00 €	22 000,00 €
9	Mozzarella	1 000,00 €	5 000,00 €
10	Œufs et ovoproduits	2 000,00 €	10 000,00 €
11	Pâtes précuites	2 500,00 €	10 000,00 €
12	Jus de fruits	1 000,00 €	3 000,00 €
13	Pain et viennoiseries frais	2 000,00 €	10 000,00 €
14	Viande de volaille fraîche SIQO	10 000,00 €	30 000,00 €
15	Viande de porc fraîche	5 000,00 €	25 000,00 €
16	Viande de porc fraîche SIQO	2 000,00 €	10 000,00 €
17	Charcuteries cuites de volaille SIQO	5 000,00 €	15 000,00 €
18	Charcuteries cuites de porc	5 000,00 €	15 000,00 €
19	Charcuteries crues de volaille SIQO	2 000,00 €	6 000,00 €
20	Charcuteries crues de porc	3 000,00 €	10 000,00 €
21	Viandes de volaille surgelées	5 000,00 €	15 000,00 €
22	Viandes surgelées	10 000,00 €	40 000,00 €
23	Poissons surgelés	20 000,00 €	50 000,00 €
24	Crêpes, friands surgelés	2 000,00 €	7 000,00 €
25	Pain et viennoiseries surgelés	1 000,00 €	7 000,00 €
26	Petits fours surgelés	2 000,00 €	6 000,00 €
27	Pâtisseries sucrées surgelées	1 500,00 €	8 000,00 €
28	Glaces	2 500,00 €	10 000,00 €
29	Morue	8 000,00 €	20 000,00 €
30	Légumes frais	10 000,00 €	30 000,00 €
31	Légumes frais SIQO	5 000,00 €	20 000,00 €
32	Légumes surgelés	1 000,00 €	5 000,00 €
33	Légumes surgelés BIO	2 000,00 €	8 000,00 €
34	Légumes 4 <sup>ème</sup> gamme	2 000,00 €	7 000,00 €
35	Légumes 4 <sup>ème</sup> gamme SIQO	5 000,00 €	15 000,00 €
36	Fruits frais	5 000,00 €	20 000,00 €
37	Fruits frais SIQO	2 000,00 €	10 000,00 €
38	Fruits 4 <sup>ème</sup> gamme	1 000,00 €	6 000,00 €
39	Fruits 4 <sup>ème</sup> gamme SIQO	1 000,00 €	5 000,00 €
40	Epices et condiments frais	1 000,00 €	10 000,00 €
41	Produits dérivés à base de soja	1 000,00 €	6 000,00 €
42	Produits dérivés sans soja	2 000,00 €	7 000,00 €
43	Compotes, fruits au sirop	1 000,00 €	5 000,00 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20220915-de-15092022-17-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2022  
Date de réception préfecture : 30/09/2022

44	Fruits secs	1 000,00 €	4 000,00 €
45	Biscuits	2 000,00 €	5 000,00 €
46	Conserves de viande	2 000,00 €	5 000,00 €
47	Conserves de poisson	2 000,00 €	10 000,00 €
48	Conserves de légumes	1 000,00 €	10 000,00 €
49	Conserves de grains secs	5 000,00 €	15 000,00 €
50	Epicerie	4 000,00 €	10 000,00 €
51	Gâteaux Lontan	1 000,00 €	10 000,00 €
52	Eau	1 000,00 €	5 000,00 €

Le présent marché est passé pour une durée d'UN AN (douze mois) à compter de sa notification et renouvelable TROIS (03) fois, par reconduction tacite, sans que la durée totale du contrat ne puisse excéder QUATRE (04) ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 02 juin 2022 pour publication au BOAMP, JOUE, le JIR et le Quotidien de la Réunion.

La date limite de remise des offres était fixée au 13 juillet 2022 à 12h00 (heure locale).

18 plis ont été réceptionnés.

L'ouverture des plis a eu lieu le 18 juillet 2022.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 août 2022 statuant sur les candidatures a décidé de déclarer recevables l'ensemble des candidatures.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont :

Le pouvoir adjudicateur attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution des lots 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 41, 42, 43, 46, 47, 48, 49, 50.

N°	Description	Pondération
	<b>VALEUR PRIX</b>	<b>45</b>
1	Prix	45
	<i>Règle de trois ; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>	
	<b>VALEUR TECHNIQUE</b>	<b>45</b>
2	Qualité des produits	45
2.1	La qualité des produits sera appréciée à partir de : - Pour les produits en échantillon : Qualité organoleptique (notamment la texture, aspect visuel, test gustatif...); Ou - Pour les produits non demandés en échantillon : fiches techniques indiquant notamment : leur composition, provenance, traçabilité, présences d'allergènes, certifications, labellisations, précision DLC (date limite de consommation) ou DDM (date durabilité minimale), etc. ; Chaque fournisseur fera l'objet d'une notation N1 allant de 0 à 45 selon le tableau ci-dessous	45
	<b>PERFORMANCE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>10</b>
3	Performance en matière de développement des approvisionnements directs de produits	10
3.1	Le critère « performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits » sera apprécié sur la base des informations renseignées dans le cadre de réponse technique. Le candidat précisera ici s'il s'agit de vente directe ou indirecte. Dans ce dernier cas, il précisera le nombre et l'identification des intermédiaires entre le producteur/Fabricant et le client. Le nombre d'intermédiaires entre producteur et acheteur est compté à partir de la production et le barème de notation ci-dessous sera appliqué : Aucun intermédiaire (vente directe) : 10 points 1 intermédiaire : 7 points 2 intermédiaires : 5 points 3 intermédiaires ou plus : 2 points	10
<b>Pondération totale des critères d'attribution :</b>		

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20220915-de-1509240017-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2022  
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution des lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 44, 45, 51, 52.

N°	Description	Pondération
	<b>VALEUR PRIX</b>	<b>55</b>
1	Prix	55
	<i>Règle de trois : Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>	
	<b>VALEUR TECHNIQUE</b>	<b>45</b>
2	Qualité des produits	45
2.1	La qualité des produits sera appréciée à partir de : - Pour les produits en échantillon : Qualité organoleptique (notamment la texture, aspect visuel, test gustatif...); Ou - Pour les produits non demandés en échantillon : fiches techniques indiquant notamment : leur composition, provenance, traçabilité, présences d'allergènes, certifications, labellisations, précision DLC (date limite de consommation) ou DDM (date durabilité minimale), etc. ; Chaque fournisseur fera l'objet d'une notation N1 allant de 0 à 45 selon le tableau ci-dessous	45
<b>Pondération totale des critères d'attribution :</b>		<b>100</b>

Nota : le tableau ci-dessous précis, pour le critère qualité des produits, la correspondance entre l'appréciation globale et la note attribuée.

% de la Note maximum	Appréciations globale
100 %	Très satisfaisant (Le candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, et dont le contenu répond parfaitement aux attentes)
75 %	Satisfaisant (Le candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, et dont le contenu répond en majeure partie aux attentes)
50 %	Moyennement satisfaisant (Le candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes)
25 %	Peu satisfaisant (Le candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que très peu aux attentes)
0 %	Non satisfaisant, aucun élément fourni (Le candidat qui n'a pas fourni l'information demandée par rapport à un critère fixé ou qui l'a fourni mais dont le contenu ne répond pas aux attentes)

En application de ces critères, la commission a décidé :

- d'attribuer les marchés comme suit :

Lot	Libellés	Attributaire	Montant Annuel	
			Mini	Maxi
1	Pâtes alimentaires	PRO A PRO	2 000,00 €	6 000,00 €
6	Beurre, fromage, crème liquide	PRO A PRO	5 000,00 €	15 000,00 €
7	Lait	CILAM L&J	1 000,00 €	6 000,00 €
8	Fromage frais, yaourts et desserts lactés	CILAM PLF	5 000,00 €	22 000,00 €
10	Œufs et ovoproduits	OVOCOOP	2 000,00 €	10 000,00 €
11	Pâtes précuites	PRO A PRO	2 500,00 €	10 000,00 €
12	Jus de fruits	CILAM L&J	1 000,00 €	3 000,00 €
14	Viande de volaille fraîche SIQO	EDG	10 000,00 €	30 000,00 €
17	Charcuteries cuites de volaille SIQO	EDG	5 000,00 €	15 000,00 €
19	Charcuteries crues de volaille SIQO	EDG	2 000,00 €	6 000,00 €
21	Viandes de volaille surgelées	PRO A PRO	5 000,00 €	15 000,00 €
22	Viandes surgelées	PRO A PRO	10 000,00 €	40 000,00 €
23	Poissons surgelés	REUNION PELAGIQUE	20 000,00 €	50 000,00 €
24	Crêpes, friands surgelés	PRO A PRO	2 000,00 €	7 000,00 €
28	Glaces	L'ILE EN GLACE	2 500,00 €	10 000,00 €
29	Morue	REUNION PELAGIQUE	8 000,00 €	20 000,00 €
30	Légumes frais	SARL REUNION FRUITS ET LEGUMES	5 000,00 €	20 000,00 €
31	Légumes frais SIQO	SARL REUNION FRUITS ET LEGUMES	4 000,00 €	8 000,00 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20220915-de-15092022-17-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2022  
Date de réception préfecture : 30/09/2022

32	Légumes surgelés	PRO A PRO	1 000,00 €	5 000,00 €
34	Légumes 4 <sup>ème</sup> gamme	SARL RUN DEKOUF	2 000,00 €	7 000,00 €
35	Légumes 4 <sup>ème</sup> gamme SIQO	SARL RUN DEKOUF	5 000,00 €	15 000,00 €
38	Fruits 4 <sup>ème</sup> gamme	EBOUTE REUNION	1 000,00 €	6 000,00 €
39	Fruits 4 <sup>ème</sup> gamme SIQO	EBOUTE REUNION	1 000,00 €	3 000,00 €
40	Epices et condiments frais	INTERNATIONAL SOCIETE	1 000,00 €	10 000,00 €
41	Produits dérivés à base de soja	PRO A PRO	1 000,00 €	6 000,00 €
42	Produits dérivés sans soja	PRO A PRO	2 000,00 €	7 000,00 €
43	Compotes, fruits au sirop	PRO A PRO	1 000,00 €	3 000,00 €
44	Fruits secs	PRO A PRO	1 000,00 €	4 000,00 €
45	Biscuits	PRO A PRO	2 000,00 €	5 000,00 €
46	Conserves de viande	PRO A PRO	2 000,00 €	5 000,00 €
47	Conserves de poisson	PRO A PRO	2 000,00 €	10 000,00 €
48	Conserves de légumes	PRO A PRO	1 000,00 €	7 000,00 €
49	Conserves de grains secs	PRO A PRO	5 000,00 €	15 000,00 €
50	Epicerie	PRO A PRO	4 000,00 €	10 000,00 €
51	Gâteaux Lontan	SUD SERVICE TRAITEUR	1 000,00 €	10 000,00 €
52	Eau	SEBV	1 000,00 €	5 000,00 €

- de classer sans suite les lots suivants :

Lot	Libellés	Motif d'infructuosité	Suite de la procédure
3	Riz SIQO	Absence d'offres	Sans suite
5	Grains secs SIQO	Absence d'offres	Sans suite

- de déclarer infructueux les lots suivants :

Lot	Libellés	Motif d'infructuosité	Suite de la procédure
2	Riz	Offre incomplète	Relance
4	Grains secs	Offre incomplète	Relance
9	Mozzarella	Absence d'offres	Relance
13	Pain et viennoiseries frais	Absence d'offres	Relance
15	Viande de porc fraîche	Absence d'offres	Relance
16	Viande de porc fraîche SIQO	Absence d'offres	Relance
18	Charcuteries cuites de porc	Absence d'offres	Relance
20	Charcuteries crues de porc	Absence d'offres	Relance
25	Pain et viennoiseries surgelés	Offre incomplète	Relance
26	Petits fours surgelés	Offre incomplète	Relance
27	Pâtisseries sucrées surgelées	Offre incomplète	Relance
33	Légumes surgelés BIO	Absence d'offres	Relance
36	Fruits frais	Offre irrégulière	Relance
37	Fruits frais SIQO	Offre irrégulière	Relance

Pour pourvoir les lots déclarés infructueux, il a été décidé de procéder à un nouvel Appel d'Offres selon les dispositions des articles L.2124-2 et R.2124-2 du Code de la Commande Publique.

Les dépenses concernant ces prestations seront imputées sur les crédits votées au budget de la commune – chapitre 011 article 60623.

**NB :** Ces entreprises devront produire avant la signature des marchés Les documents justificatifs visés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la Commande Publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R.2143-13 et R.2143-15 du Code de la Commande Publique.

En cas de non remise de ces documents, l'offre du candidat sera rejetée et le candidat classé en 2<sup>ème</sup> rang sera sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires.

**Interventions :** Néant

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20220915-de-15092022-17-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2022  
Date de réception préfecture : 30/09/2022

## DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises.

**Pour extrait certifié conforme**

La secrétaire  
  
Gertrude HOARAU

Le Maire  
  
Daniel PAUSE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.